



Communiqué de presse

Jeudi 26 octobre 2023

L'Arcom agréé le changement de contrôle d'Europe 1, Europe 2 et RFM au regard des engagements négociés avec le groupe Lagardère

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition de la SA Lagardère par Vivendi SE, l'Arcom a été saisie en juillet 2022 par la SA Lagardère d'un projet de changement de contrôle de son pôle radio (Europe 1, Europe 2 et RFM) au profit d'une société en commandite par actions (SCA) contrôlée exclusivement par M. Arnaud Lagardère.

Dans le respect des dispositions de l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986, l'Arcom a donné, le 25 octobre 2023, son agrément à cette opération. Cette décision est rendue au regard des engagements pris par le groupe Lagardère à l'issue de la négociation menée par l'Autorité.

Ces engagements portent tout d'abord sur l'autonomie éditoriale des radios du groupe et en particulier d'Europe 1. La station devra conserver un format généraliste et consacrer au moins 2h par jour aux journaux d'information. Celle-ci sera produite par une rédaction et une direction de l'information propres à l'antenne. Les émissions co-diffusées avec des médias tiers non contrôlés par la SCA ne devront pas excéder plus de 2h15 par jour, publicité incluse.

Par ailleurs, sur le modèle des clauses récemment introduites dans les conventions de TF1 et de M6, les obligations d'Europe 1 en matière de pluralisme de l'information et en matière sociétale ont été renforcées.

X @Arcom_fr | in @Arcom | f @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

**DIRECTRICE DE LA
COMMUNICATION**

Marie Liutkus

M : marie.liutkus@arcom.fr

T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

**RESPONSABLE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

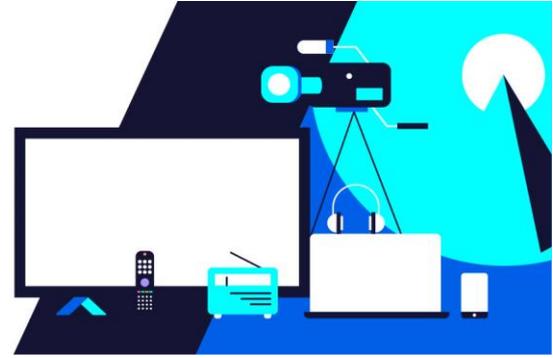
T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

**ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63



Enfin, afin d'assurer l'autonomie financière future du pôle radio, la société Lagardère SA s'est engagée à doter la SCA dès 2023 de la totalité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de la SCA jusqu'au 31 décembre 2027.

Cet agrément et la nouvelle convention d'Europe 1 entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2023.

La convention d'Europe 1

À PROPOS DE L'ARCOM :

L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.

X @Arcom_fr | in @Arcom | f @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus
M : marie.liutkus@arcom.fr
T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze
M : sara.cheyrouze@arcom.fr
T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou
M : celia.wapoutou@arcom.fr
T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63